

Présentation

Volume 17, numéro 5 (101), septembre–octobre 1975

Rapport du tribunal de la culture

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/30962ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Collectif Liberté

ISSN

0024-2020 (imprimé)

1923-0915 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

(1975). Présentation. *Liberté*, 17(5), 4–7.

Présentation

Rappelons que le Ministère des Affaires culturelles du Québec a été fondé en 1961, dès le début de la révolution tranquille, à l'instigation de M. Georges-Emile Lapalme. Le MAC, comme on l'appellera dans le rapport, n'était à ses débuts que le successeur du Secrétariat de la province créé, lui, de nombreuses années auparavant et qui s'occupait déjà dans les années cinquante, des bourses aux artistes aussi bien que du classement des lieux et monuments historiques, des archives, des bibliothèques publiques, des concours littéraires et scientifiques, ainsi que de l'enseignement des beaux-arts, de l'architecture et de la musique. Pour avoir une juste idée des débuts difficiles du MAC, il suffit de lire en Annexe la lettre de démission de Georges-Emile Lapalme, du poste de ministre des affaires culturelles (Annexe I).

Quatorze ans après la création du Ministère des Affaires culturelles, un groupe de créateurs québécois dans le domaine du cinéma décidaient de défier la loi et d'occuper les locaux du bureau de surveillance du cinéma. Leur but était simple : forcer le gouvernement du Québec à leur donner ce qui leur était promis depuis dix ans : une loi protégeant et stimulant le développement du cinéma québécois.

Cette occupation montre jusqu'à quel point les ponts étaient rompus entre le MAC et certains groupes de créateurs et d'artistes québécois. Mais les cinéastes étaient-ils les seuls à être aussi mécontents ? Pendant toute la durée de leur occupation, ils reçurent des dizaines de télégrammes d'appui à leur occupation.

Aussi, quelques mois après leur action d'éclat, un groupe de cinéastes décidaient d'évaluer plus sérieusement l'ampleur du mécontentement des milieux culturels québécois à l'égard de leur Ministère des Affaires culturelles.

Ils fondèrent alors le Groupe de recherche sur la souveraineté culturelle dont le mandat était simple et clair : organiser un tribunal devant lequel défileraient tous ceux qui auraient un témoignage à apporter sur le MAC.

Aussi, est-ce avec un vif sentiment d'urgence que le GRESC se mit à l'oeuvre et constitua le Tribunal de la Culture.

Et tous les deux se constituèrent en une sorte de commando d'information qui avait la tâche de jeter un coup de sonde aussi complet et aussi rapidement que possible dans le milieu culturel et artistique québécois.

Le sociologue Marcel Rioux, qui avait présidé quelques années plus tôt une Commission d'enquête gouvernementale sur l'enseignement des arts, acceptait le poste de président de ce tribunal. Dans les jours qui suivirent, l'écrivain François Loranger, le cinéaste Claude Jutra, la comédienne Hélène Loiselle, le peintre Léon Bellefleur et l'animateur culturel Laurent Bouchard acceptaient de s'y joindre.

Simultanément, le Groupe de recherche, formé de Serge Gagné, Joyce McKenzie et Gérard Godin, se mettait à l'oeuvre, et invitait directement, ou par des communiqués aux journaux, tous les groupes, mouvements, institutions, créateurs et travailleurs culturels, à leur faire part de leurs expériences avec le Ministère des Affaires culturelles. Voici la liste des personnes ou groupes qui témoignèrent privément ou en public devant le GRESC ou le Tribunal de la Culture.

TÉMOIGNAGES AU GRESC

Pierre Mayrand, ex-fonctionnaire des affaires culturelles à la Commission des monuments historiques,
Yvan Lamonde, archiviste,
Association des sculpteurs du Québec,
Roland Giguère, ex-directeur de l'Association des graveurs du Québec,
Le CACURI, Gérard St-Pierre,
Cafébec, Carmen Carufel,
François Lamy, sur le design industriel,
Louise Myette, de la Fédération des centres culturels, directrice du Centre culturel de Vaudreuil,
François Ste-Marie, du Centre culturel de Longueuil,
Serge Wagner, du module d'animation culturelle de l'Université du Québec à Montréal,

TÉMOIGNAGES AU TRIBUNAL

Jean-Claude Marsan, architecte et urbaniste,
André Vigeant, animateur culturel, directeur artistique du centre culturel de Sherbrooke,
Gaston Blais, de l'Union des Artistes,
Jacques Hurtubise, de la Coopérative des Petits Dessins,
André Paquet, de l'Association des réalisateurs de film du Québec,
Jean-Pierre Lefebvre, cinéaste, président de Cinak Films,
Gilles Pelletier, comédien, directeur de la Nouvelle Compagnie Théâtrale,
Raymond Carles, directeur général de la Corporation des créateurs artisans de l'Est du Québec,
Philippe Sauvageau, bibliothécaire,
Jacques Leduc, du Sonographe,
André Courchesne, de l'Association culturelle de la région de l'Outaouais,

Maryvonne Kendergi, de la Société de musique contemporaine,
Gilles Tremblay, professeur au Conservatoire de musique de Montréal, et
Gérald Godin, écrivain et éditeur.

La liste des témoins, même longue, n'est pas exhaustive du milieu artistique. Rappelons que le GRESC ne pouvait forcer personne à comparaître devant lui ou à déposer des documents. Il ne pouvait recueillir que des témoignages volontaires.

On ne peut donc pas dire que la preuve soumise au Tribunal de la culture et au GRESC décrit la totalité du comportement et des attitudes du MAC. Mais il est peut-être symptomatique que des 26 témoins entendus, à une exception près, tous se sont dits insatisfaits du MAC.

Soulignons aussi, pour mémoire, que le MAC fut invité à assister aux délibérations du tribunal et qu'il ne daigna pas s'y montrer.

Enfin, précisons que les dépenses du GRESC et du Tribunal de la culture se chiffèrent à \$3,076 et ses revenus provenant de dons furent de \$1,577, ce qui laisse un déficit de \$1,499 (voir Annexe IV).

Le rapport du Tribunal de la Culture est divisé en trois parties :

- 1 — La preuve ;
- 2 — Le verdict ;
- 3 — Annexes :

- a) Lettres de démission de Georges-Emile Lapalme du poste de ministre des affaires culturelles ;
- b) Témoignage d'un ex-fonctionnaire au Service des monuments historiques ;
- c) La souveraineté culturelle dans les documents confidentiels du MAC ;
- d) Souscription.